



Cahier d'acteur n°60

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

7, rue de la Gare
18260 VAILLY SUR SAULDRE
Tél. : 02 48 73 99 01

E-mail : contact@pays-sancerre-sologne.com

62 communes – 42 284 habitants

4 zones géographiques :

Val de Loire, Sancerrois,

Pays Fort, Sologne

Pays des 3 AOC/AOP :

Sancerre, Menetou Salon,

Crottin de Chavignol

Un soutien affirmé au tracé Ouest

- Si à l'époque du Second Empire, sa situation géographique valut au département du Cher de devenir l'arsenal où se forgeait au plus loin de nos frontières, hors d'atteinte de nos ennemis, notre potentiel militaire, il faut convenir qu'aujourd'hui cet isolement "stratégique" est devenu un handicap très lourd pour le Cher et pour Bourges.
- C'est pourquoi la perspective d'une desserte directe de notre département et de son chef-lieu, capitale du Berry, par le réseau LGV constitue une chance historique qu'il faut s'attacher à saisir.
- Réseau Ferré de France, en charge de la définition des tracés de la future LGV Paris-Orléans-Clermont Ferrand-Lyon propose quatre options soumises au débat public.

Ces quatre options impactent à des degrés divers le territoire du Pays Sancerre Sologne.

- Bien que le Comité Syndical du Pays Sancerre Sologne soit dépourvu de l'expertise suffisante pour juger au fond les caractéristiques des fuseaux arrêtés, il a toute légitimité pour émettre un avis sur les hypothèses proposées au regard de leur impact pour son territoire et de leur intérêt pour le Cher et pour Bourges.
- S'il ne fait aucun doute que la cohésion de toutes les forces vives du Cher est indispensable pour peser sur les décisions à venir, il n'est pas moins vrai que l'attention de tous doit se porter vers les territoires qui courent le risque "physique" d'être lourdement ou très lourdement touchés par la réalisation du projet.
- Les élus du Pays Sancerre Sologne se sont donc attachés à évaluer objectivement le rapport avantages-inconvénients des tracés proposés.

Le tracé Est : contraire à l'esprit et à la lettre du projet POCL

Ce tracé borde la frange Est du Pays Sancerre Sologne tout en s'inscrivant sur le territoire de la Région Bourgogne. Il dessert principalement Nevers et de façon secondaire Bourges.

La faiblesse majeure de ce projet tient à ce que la région Centre, le département du Cher et Bourges ne sont pas au cœur de ce schéma de desserte ce qui est en contradiction avec l'esprit et la lettre du projet LGV POCL. Les élus de la Nièvre qui soutiennent ce projet sans conviction, en ont d'ailleurs conscience...

Le tracé Médian : dévastateur pour le territoire du Pays Sancerre Sologne, terroir aux trois AOC/AOP

*Château de Boucard
menacé par le tracé
Médian ?*

*Source :
Fabien JACQUET*



Ce tracé impacte de façon majeure le territoire du Pays Sancerre Sologne, traversé dans sa totalité et coupé en deux par le sillon ferroviaire envisagé.

Comme le scénario Est, le scénario Médian privilégie en fait la desserte de Nevers, ravalant celle de Bourges, Châteauroux, Montluçon au rang de dessertes secondaires. La situation est encore pire pour Orléans.

De fait, le tracé Médian est le plus médiocre qui soit en terme d'aménagement du territoire. Il s'analyse comme une réponse prioritaire à la nécessité pour RFF de doubler la ligne Paris-Lyon, ce qui prête à penser que la desserte

des pôles régionaux revêt un rôle "accessoire" pour capter les participations financières des collectivités territoriales...

L'emprise nécessaire à la réalisation de cette LGV et le transit de rames TAGV à plus de 300 km/h génèreraient sur le territoire du Pays Sancerre Sologne une « empreinte » insupportable aux plans humain et social, environnemental et écologique ainsi qu'au plan économique

Atteintes au milieu humain et social

En dépit des aménagements qui accompagnent la création des LGV, il est constaté que celles-ci constituent des obstacles majeurs à la continuité territoriale. De même, les nuisances sonores entraînent une déprise humaine et sociale prononcée sur un fuseau de plusieurs kilomètres de part et d'autre de la ligne. C'est un coup insupportable pour le Pays Fort.

La population du Pays Sancerre Sologne ne peut se rallier à un projet générateur de contraintes d'autant plus inacceptables qu'elles ne sont contrebalancées par aucun avantage significatif pour elle, pas plus d'ailleurs que pour celle du département du Cher.

Atteintes environnementales et écologiques

Le territoire se compose d'espaces naturels remarquables dont 46 sites identifiés (ZNIEFF 1, ZNIEFF 2, ZPS, Natura 2000) représentant 93 000 ha soit 47 % du Pays.

Il présente un intérêt majeur en termes de biodiversité avec un réseau forestier qui va en se fragmentant d'Ouest en Est. Les successions de haies et bosquets qui parcourent le Pays Fort depuis la Sologne est un atout qui favorise la circulation des espèces et leur dispersion tout au long de ce linéaire, complété par les nombreux cours d'eau du bassin versant de la Sauldre. L'enjeu du territoire est de maintenir la richesse de la fonctionnalité écologique existante, notamment entre les boisements de Sologne, du Pays Fort vers les boisements périphériques de l'Est.

La coupure du territoire en deux, du Nord au Sud à travers le Pays Fort, serait responsable de dégâts irréversibles qui vont à l'encontre des actions qui sont menées afin de préserver les caractéristiques naturelles et physiques du territoire.

Le tracé Médian représente un saccage pour les paysages dont la qualité et la variété constituent un atout majeur pour cet espace naturel fragile.



*La Tour de Vesvre menacée par le tracé Médian ?
Source : Fabien JACQUET*

■ Atteintes à l'économie du territoire

Agriculture et élevage, viticulture et tourisme vert constituent les fondamentaux de l'économie du territoire qui sont incompatibles avec la création de la LGV.

■ L'économie viticole : Vignobles de Sancerre et Menetou Salon

Le vignoble AOC/AOP de Menetou Salon se compose de 465 hectares de collines, sa production totale pour 2010 a représenté 26 364 hl, soit environ 12 millions d'euros. L'aire d'appellation couvre 10 communes : Menetou-Salon, Aubinges, Morogues, Parassy, Pigny, Quantilly, Saint-Céols, Soulangis, Vignoux-sous-les-Aix et Humbligny où 70 vignerons travaillent la vigne. 13% de la production, soit 3.7 millions de bouteilles, a été exportée en 2010.

Quant au vignoble AOC/AOP de Sancerre, il s'étend sur 2770 hectares et compte 350 vignerons. L'aire d'appellation de Sancerre couvre les communes de Bannay, Bué, Crézancy, Menetou-Ratel, Ménétréol, Montigny, St-Satur, Ste-Gemme, Sancerre, Sury-en-vaux, Thauvenay, Veaugues, Verdigny et Vinon. 175 108 hl, 22 millions de bouteilles, ont été produits en 2010 dont 53 % ont été exportés dans 86 pays, représentant un poids économique de plus de 80 millions d'euros.

La modestie des surfaces de ces deux vignobles est incompatible avec le prélèvement nécessaire à la création d'une emprise LGV.

"Une ligne TGV Gien-Nevers à travers le Cher et le vignoble Sancerrois réjouirait nos amis de la Nièvre mais irait tout à fait à contre courant de nos projets."

Présidence de l'Union Viticole Sancerroise

"Le tracé Médian risque fort de traverser le vignoble et d'opérer une saignée dans un paysage qui est la clef de voûte de notre appellation. [...]"

La réalisation de la ligne TGV, puis le passage régulier du train, aurait de graves conséquences environnementales qu'il ne nous est pas possible de mesurer en l'état mais

qui justifient amplement nos craintes.

Il est à noter que la renommée de notre vignoble, bien qu'essentiellement portée par la qualité de nos terroirs et le travail de grand talent de nos vignerons, est également due au charme de ses paysages. [...]"

J'ajoute à toute fin utile que le tracé retenu, pour autant que j'aie pu le comprendre, ignore la ville de Bourges, ce qui termine de rendre cette ligne doublement dangereuse et inefficace.

J'ajoute enfin que mes collègues ont réagi devant cette menace avec une rare unanimité qui donne entière latitude d'insister sur la possibilité que la profession, au diapason des habitants des communes de l'appellation, réagissent vigoureusement, si cela s'avérait nécessaire, devant un tel danger."

Présidence de l'Union Viticole de Menetou Salon

■ L'économie agricole

Territoire d'élevage réputé, le Pays Fort est spécialisé dans la reproduction de la race charolaise. La traditionnelle Foire aux Taureaux de Vailly sur Sauldre témoigne de l'excellence de ce pôle d'élevage.

Mais le Pays Sancerre Sologne est aussi le terroir de l'AOC/AOP Crottin de Chavignol, fromage de chèvre de renommée internationale, répondant à un strict cahier des charges.

L'emprise LGV projetée constituerait un prélèvement inacceptable sur les surfaces enherbées indispensables à l'élevage, activité principale des exploitations du Pays Fort.

"La zone Chavignol couvre l'intégralité du Pays Sancerre Sologne. La proposition de tracé Médian que nous avons examinée, non seulement ne permet pas un désenclavement

du pays de Bourges, mais va constituer une véritable saignée dans notre aire géographique, créant ainsi des nuisances à l'ensemble de notre filière :

■ *un paysage abîmé, ne correspondant plus à l'image de tradition de notre appellation d'origine,*

■ *une pollution visuelle, sonore,*

■ *cette saignée risque de couper notre zone d'appellation en deux nuisant ainsi gravement à son unité territoriale.*

J'espère qu'à l'image de notre appellation d'origine, l'ensemble de nos responsables prendra conscience que le rejet des tracés Est et Médian permettra de protéger l'écrin que représente cette zone pour notre Chavignol."

Présidence du Syndicat du Crottin de Chavignol



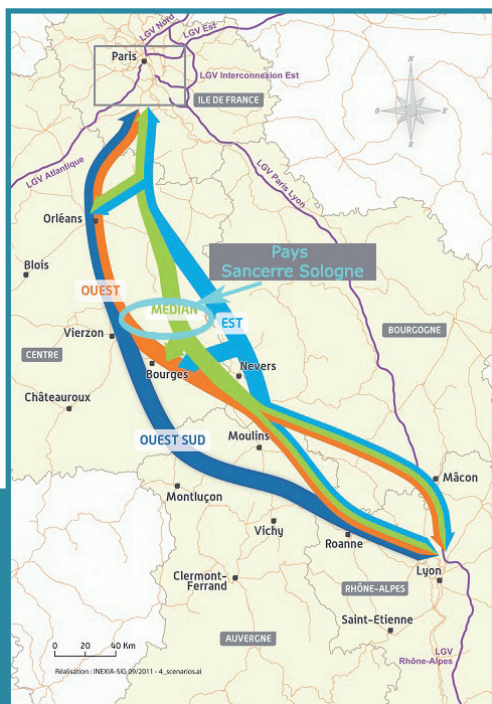
Nos vignobles menacés par le tracé médian ?
Source : FIVAL

■ L'économie touristique

Situé aux confins du Grand bassin parisien, le Pays Sancerre Sologne est reconnu pour la qualité et la diversité de son environnement très préservé, sa qualité de vie, son patrimoine architectural et sa gastronomie. Ces atouts remarquablement mis en valeur grâce à l'action déterminée des acteurs de terrain font aujourd'hui de ce territoire une destination recherchée pour la pratique d'un tourisme vert en pleine expansion.

L'économie touristique du territoire pèse environ 50 millions d'euros. Une LGV traversant le Pays Fort serait désastreuse pour cette activité qui repose sur une image harmonieuse, associant environnement préservé et richesses patrimoniales.

Le tracé Ouest : “le compromis équilibré” entre contraintes et aménagement du territoire



*L'impact de la LGV
sur le pays Sancerre Sologne*
Source : SMPSS

Ce scénario allie les points positifs suivants :

- une desserte optimale de la Région Centre (Orléans),
- une desserte optimale du Berry et de Bourges (Bourges – Vierzon – Châteauroux),
- une bonne desserte de Nevers,
- une jouvence de la ligne Lyon-Nantes sur le tronçon Lyon-Bourges,
- une jonction prometteuse avec la ligne POLT,
- le réemploi partiel du sillon A71/voie ferrée POLT à travers la Sologne.

Il remplit donc au mieux le “contrat d'aménagement du territoire” contenu dans le projet POCL. La desserte de Bourges dans sa variante Nord permet le maintien de la gare actuelle facilitant ainsi l'inter-modalité avec le réseau ferré existant (Lyon-Nantes).

Ce bilan se révèle donc particulièrement favorable pour le Cher et pour Bourges, ainsi que le confirment les avis convergents rendus par le Conseil régional du Centre, le Conseil général du Cher, l'agglomération berruyère et les forces vives du département.

Toutefois le tracé Ouest impacte la Sologne ainsi que la forêt de Vierzon et le maillage péri-urbain assez dense du Nord de Bourges. De ce point de vue on peut estimer que la desserte Sud de Bourges serait moins “mutilante” pour l'environnement dès lors que le polygone serait contourné.

La traversée de la Sologne pose évidemment un problème difficile. Un tracé de la ligne POCL s'inscrivant au plus juste dans le couloir emprunté par l'autoroute A71 et la voie ferrée POLT, est bien sûr le compromis à rechercher.

Le territoire du Pays Sancerre Sologne pourrait être concerné par le tracé Ouest au niveau de la commune de Vouzeron, dont le territoire porte la superbe forêt de Vierzon qu'il importe de préserver tant sa valeur est inestimable.

CONCLUSION

Le Conseil Syndical du Pays Sancerre Sologne :

- conscient de l'importance majeure que revêt la desserte de Bourges et du Cher par la LGV POCL,
- mesurant l'effet dévastateur du tracé Médian sur son territoire,
- constatant que la gravité des atteintes portées à son territoire ne fait l'objet d'aucune contrepartie équitable,
- rejette les scénarios Est et Médian au motif qu'ils ne répondent pas aux attentes que suscite le projet POCL et, s'agissant du tracé Médian, qu'il comporte un aspect ruineux pour le territoire,
- souhaite que le scénario Ouest soit retenu, en soulignant néanmoins l'importance qu'une atteinte minimale soit portée aux massifs naturels de la Sologne et de la forêt de Vierzon.



**Syndicat Mixte du Pays
Sancerre Sologne**

7, rue de la Gare
18260 VAILLY SUR SAULDRE
Tél. : 02 48 73 99 01
E-mail : contact@pays-sancerre-sologne.com

COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE À GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67

secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org

www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL